

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

AVIS est donné par la soussignée, greffière par intérim de la Ville, que lors de la séance ordinaire du 8 mars 2022, le conseil de la Ville de Sainte-Catherine a adopté le règlement suivant:

Règlement numéro 890-22

« modifiant le règlement numéro 882-21 décrétant différents tarifs pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité de la Ville »

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance du règlement peut le faire en consultant le site internet de la municipalité ou en prenant rendez-vous avec le Service du greffe.

Donné à Sainte-Catherine, ce 9 mars 2022



Danielle Chevette, directrice générale
Greffière par intérim